

# La Région Île-de-France au service des entreprises

Il n'est pas toujours facile pour un chef d'entreprise de trouver les fonds nécessaires au développement de nouveaux projets. Pourtant, l'investissement est primordial pour rester compétitif et continuer de grandir. Les entrepreneurs franciliens ne le savent pas toujours, mais la Région Île-de-France déploie une série d'aides financières à destination des TPE, PME et start-up.

## LE CASSE-TÊTE DU FINANCEMENT

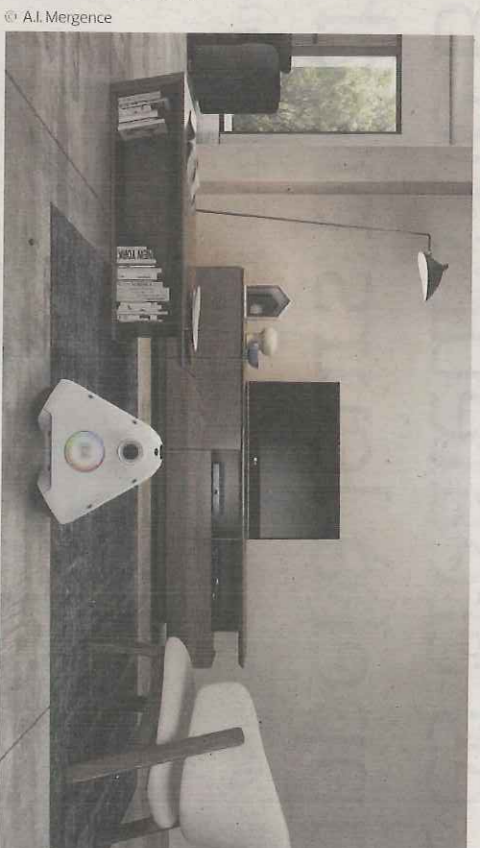
La reprise économique se fait de plus en plus sentir en France : l'un des principaux indicateurs ? La valeur de l'investissement des entreprises. Celui-ci devrait en effet croître de 3,9% en 2017 après avoir déjà augmenté de 3,4% au cours de l'année 2016. En revanche, le parcours reste semé d'embûches pour tout dirigeant des lors qu'il s'agit de trouver des financements. Bien souvent encore, le premier réflexe consiste à se tourner vers l'emprunt bancaire. Ainsi, bien que le crédit aux entreprises reste sou-

restent prudentes. Les délais de réponses s'allongent – 42 jours en moyenne contre 38 en 2016 – et seules 7 TPE sur 10 et 9 PME sur 10 finissent par obtenir leurs crédits d'investissement (source : baromètre CreditPro 2017). Autre possibilité : le crowdfunding. Depuis 2014, les particuliers peuvent financer les entreprises via des prêts rémunérés ou du private equity (capital-investissement). Mais il s'agit bien souvent de court terme où les taux d'intérêts restent élevés.

## LES AIDES FINANCIÈRES DE LA RÉGION

Quelles autres solutions alors ? Trop peu de dirigeants de TPE, PME et start-up le savent, mais la Région Île-de-France consacre

200 millions d'euros aux aides aux entreprises qui veulent se moderniser, se développer et créer de l'emploi en Île-de-France. C'est d'ailleurs vers l'une de ces aides publiques, INNOV'up, que Théophile Gonon s'est tourné. Ce docteur en intelligence artificielle biomimétique a créé sa start-up spécialisée dans la protection de l'habitat en 2015. Son idée : produire un « robot de garde » capable de prévenir en cas d'intrusion dans le domicile, de dégât des eaux ou d'incendie. Problème : personne ne veut financer le lancement d'un prototype. « J'ai entendu parler d'une aide de la Région Île-de-France pour les start-up et je me suis lancé », raconte le dirigeant d'Al. Mergence. En 2016, il obtient une subvention de près de



© Al. Mergence

La Région Île-de-France a financé le lancement d'un prototype, un « robot de garde » capable de prévenir les intrusions dans le domicile.

100 000 euros, soit 45% des dépenses nécessaires à la création d'un prototype préindustriel, le reste étant financé par fonds propres. Aujourd'hui, le projet est sur les rails : sa start-up participera au prochain salon CES de Las Vegas en janvier et le prototype devrait être prêt pour 2018.

## DES FINANCEMENTS SIMPLES ET RAPIDES

Comme lui, ils sont nombreux à

obtenir ces précieuses aides publiques. La PME Plantex (voir encadré) a ainsi obtenu l'aide PM'up en 2016, soit plus de 200 000 euros d'aides. Et les TPE ne sont pas en reste avec la subvention TP'up. D'autant que la marche à suivre est facile. La Région a en effet créé un site dédié : en quelques clics, il est possible de trouver l'aide qui correspond le mieux aux besoins du dirigeant.

## 3 questions à Aïcha Debaisieux\*



© 16841615345

Quel était votre projet et pourquoi aviez-vous besoin de financements ?

de nouvelles machines, dans la R&D et dans un tout nouveau site, plus grand, et dans lequel nos 75 collaborateurs pourraient se sentir plus à l'aise pour travailler. Nous avons donc décidé de déménager notre activité à Saint-Michel-sur-Orge, dans l'Essonne, et de nous installer dans un tout nouveau site de production beaucoup plus adapté à nos besoins. Ce site a été construit de façon à répondre aux normes les plus exigeantes en termes de sécurité, d'hygiène et d'environnement et il réunit en un même lieu la production, le stockage, la R&D, le laboratoire d'analyse qualité ainsi que toutes les fonctions support (commercial, administratif, etc.). Au total, ce projet a nécessité 8,3 millions d'euros d'investissement.

**Pourquoi vous être tournée vers la Région Île-de-France ?**  
Depuis 2011, nous cherchons à nous tourner encore plus vers l'international et avons par exemple participé à trois grands salons internationaux à Hong Kong, Sao Paulo et Bangkok. Ces premiers pas à l'étranger ont été très importants pour l'entreprise puisqu'ils nous ont permis de développer notre branche export qui, aujourd'hui, représente les deux tiers de notre chiffre d'affaires. Mais nous souhaitons aller encore plus loin. En 2016, Plantex a déposé un dossier PM'up qui a été accepté la même année. Nous avons obtenu 205 000 euros d'aides, soit un sérieux coup de pouce !

**Où en êtes-vous aujourd'hui ?**  
En un an, l'entreprise a enregistré une croissance de +45% et nous devrions terminer l'année avec un chiffre d'affaires compris entre 21 et 22 millions d'euros. Grâce à l'inauguration du nouveau site et à nos investissements, nous avons doublé notre capacité de production et sommes capables de répondre à une demande croissante. De sorte que pour l'année 2018, nous pensons accroître encore de 3 à 4 points notre chiffre d'affaires réalisés à l'international. Nous sommes encore un petit acteur sur le marché, mais nos perspectives de croissance sont grandes.

\*Aïcha Debaisieux est présidente de la société Plantex

## PLANTEX : L'EXTRACTION VÉGÉTALE DEPUS 20 ANS

Basée dans l'Essonne, la société Plantex extrait depuis les années 1990 plus de 300 matières naturelles telles que l'acérola, le guarana, la mélisse ou encore la passiflore, utilisées dans les compléments alimentaires, l'industrie pharmaceutique et les cosmétiques. Aujourd'hui, Plantex réalise plus de 60% de son chiffre d'affaires à l'export et collabore avec 35 pays différents. Grâce au second site d'extraction inauguré cette année, l'entreprise a doublé sa capacité de production.

## À chaque projet une aide régionale

<b>Développer une PME</b>	<b>Développer une TPE</b>	<b>Financer l'innovation</b>	<b>Convaincre la banque</b>	<b>Soutenir l'investissement</b>	<b>Surmonter les difficultés</b>
<b>PM'UP</b> PME de 5 à 250 salariés, financez votre stratégie de croissance à horizon de 3 ans : outils de production, transformations numériques et écologiques, développement international, renforcement de l'équipe managériale... La subvention est au maximum de 250 000 euros.	<b>TP'UP</b> TPE de 1 à 10 salariés, financez votre projet de développement à horizon de 12 à 18 mois : diversification, digitalisation, modernisation, internationalisation... La subvention est au maximum de 55 000 euros.	<b>INNOV'UP*</b> Quel que soit votre taille (TPE, PME, ETI, grande entreprise), la nature de votre innovation (technologique, sociale, design...) ou la phase de votre développement (faisabilité, développement, expérimentation, prototype), bénéficiez d'une aide jusqu'à 100 000 euros de subvention et 3 millions d'euros d'avance récupérable.	<b>FONDS REGIONAL DE GARANTIE*</b> Avant d'obtenir un prêt, votre banque exige des garanties. C'est ce qu'apporte ce fonds qui garantit jusqu'à 70% du montant emprunté. En 2017, ce seront près de 600 millions d'euros de prêts pour 3 000 PME qui seront soutenus.	<b>PRÊT CROISSANCE TPE*</b> Entreprises de plus de 3 ans et de moins de 50 salariés, renforcez votre structure financière avec ce prêt participatif de 10 000 à 50 000 euros. D'une durée de 5 ans dont 1 an de différé, son taux est préférentiel, sans caution personnelle ni garantie.	<b>BACK'UP*</b> PRÉVENTION / SAUVÉGARDE / REPRISÉ PME et PMI de moins de 250 salariés, limitez votre risque de défaillance. Sous forme d'un prêt de trésorerie ou d'une subvention, l'aide peut atteindre 500 000 euros.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [www.iledelfrance.fr/aides-entreprises](http://www.iledelfrance.fr/aides-entreprises)